

Retour d'expérience sur le confinement du Printemps
Visio Conférence avec Adrien TAQUET, Secrétaire d'Etat à la Protection de l'enfance
Vendredi 13 novembre 2020

▶ **Propos introductifs d'Adrien TAQUET**

Adrien TAQUET précise que l'objectif de cette réunion est de tirer les enseignements sur la période du confinement à travers les propositions et les analyses qui ont pu être dressées par les différents acteurs, en prenant du recul et en partageant tous ensemble. Il rappelle l'importance de partager ces éléments pour les intégrer sur le long terme.

▶ **Présentation des premières conclusions du rapport du CNPE sur le confinement et échanges.**

Le CNPE avait été saisi par Adrien TAQUET avant l'été afin de réaliser un bilan du confinement et de la façon dont le secteur de la protection de l'enfance avait pu traverser cette période de crise sanitaire. Ce rapport sera présenté au CNPE et remis à Adrien TAQUET le 30 novembre 2020.

Le CNPE propose de partager les premiers enseignements et les grandes conclusions de ce rapport :

- Concernant la méthodologie d'élaboration du rapport
 - Le rapport s'est appuyé sur différents travaux (ceux de l'ANDASS, de l'ONPE, de la DREES, ODPE, de la CNAPE (avec un focus sur la Guyane et Mayotte en raison de la spécificité des territoires), de l'UNIOSS ainsi que de différentes contributions.
 - 3 départements ont été rencontrés : Moselle, Loire Atlantique et Mayenne. Ces départements ont été choisis car ils ont placé la politique de protection de l'enfance au cœur de leurs travaux et de leurs préoccupations. Ainsi, ont été rencontrés : les exécutifs des conseils départementaux, les tribunaux (JE, parquet) afin de mesurer comment les conseils départementaux avaient pris en main ces situations nouvelles et d'autre part comment les tribunaux avaient agi et œuvré durant cette période.
 - Des grilles d'analyses ont été améliorées avec l'ANDEF et transmises à une trentaine de départements afin d'avoir une vision assez large des retours des départements - 18 départements ont à ce jour fait remonter leurs contributions.
 - Une concertation au sein du bureau du CNPE pour respecter la commande du secrétaire d'Etat,
- Des constats ont été dressés :
 - Au niveau des tribunaux : cessation d'activité pendant le confinement, grève des avocats donc un système en difficulté,
 - Fermeture des IME et ITEP, il y a eu des situations très difficiles au niveau des enfants
 - L'éducation nationale n'avait pas anticipé les impacts pour les enfants placés.
- 2 axes majeurs avec des recommandations et des propositions :
 - Un axe autour de la Prévention :
 - La nécessité de pouvoir contractualiser sur une gouvernance territoriale ; les ODPE ont permis de donner des indicateurs et des éléments de compréhension de la situation, et tous les réseaux présents dans les ODPE ont été rapides et efficaces dans leur mobilisation.
Proposition : la mise en place d'un plan bleu de la protection de l'enfance dans le cadre d'une collaboration interinstitutionnelle pour permettre d'assurer la continuité de l'activité de la protection de l'enfance pilotée par le Conseil départemental, en partenariat avec l'ARS, l'éducation nationale, la PJJ et les magistrats

- La question des services de santé scolaire du fait de la fermeture des écoles : ils véhiculent habituellement un niveau important d'informations préoccupantes et ils ont transmis moins d'informations. Mais la campagne du 119 a permis de compenser et de garder alerte l'entourage.
Il faut donc continuer à diffuser de l'information sur le 119 auprès du grand public. Les professionnels des services de santé scolaire doivent être en lien avec la médecine de ville et les hôpitaux.
- L'importance de la mobilisation des enseignants, y compris ceux des IME et des ITEP : il est important que les ressources pédagogiques puissent être relayées par l'ensemble des acteurs pour s'assurer des soutiens scolaires, et pour les enfants placés, il faut un réseau d'accompagnement pédagogique.
- Un axe autour de la Protection :
 - Il y a eu des difficultés prégnantes de communication et de partage de diagnostic entre les conseils départementaux et les magistrats (ex : sur les situations provisoires et notamment les fermetures de services ou les renvois d'enfant à leur domicile). Il est donc important d'avoir un diagnostic départemental régulier sur les besoins.
Les solutions provisoires qui ont été mises en place doivent pouvoir faire parties du plan bleu et faire l'objet d'arbitrage et de suivi partagé, et c'est fondamental.
 - Le temps « suspendu » a eu comme effet indirect la réduction du morcellement des agendas des enfants ainsi qu'un apaisement chez certains enfants.
 - Les conditions de travail et d'exercice des Assistants familiaux ont été difficiles, car ils ont été mis particulièrement à contribution. Il faut soutenir ces conditions de travail par la suite.
 - Le fait de devoir assurer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes majeurs. Les jeunes dès leurs 17 ans sont angoissés par la fin de leur accompagnement, ce qui entrave leur perspective de projection. Le CNPE recommande d'étendre la protection des jeunes majeurs jusqu'à 21 ans et l'ouverture du RSA « pour avoir un filet de sécurité pour la vie active ».
 - La transmission et la protection des données personnelles : il y a eu énormément de communications et d'informations échangées au travers d'applications (ZOOM, Skype, etc.), les données ont été envoyées via des ordinateurs personnels ou en pièces jointes sans sécurisation. Certains comme les magistrats ou la PJJ utilisent d'autres canaux : fax ou courrier. Il n'y a pas de coffres forts numériques hormis dans certains départements. Il faut imaginer des canaux de transmission et de communication sécurisés concernant les données personnelles.

Adrien TAQUET salue la méthode utilisée, riche, sérieuse et pertinente.

Temps d'échanges sur le rapport :

- Intervention de NEXEM : La présentation de ce rapport soutient les constats réalisés par le secteur associatif. Sur la question de la gouvernance territoriale, il est apparu que les acteurs institutionnels dans le champ de la protection de l'enfance avaient du mal à se concerter en cellule de crise. Les cellules de crise n'ont pas été mises en place dans de nombreux départements. Certaines ont été pilotées par les préfets. Des lieux de concertation ont manqué pour traiter les problèmes de la protection de l'enfance.
Concernant la question du numérique, il y a adhésion quant aux points de vigilance, car sans les outils numériques ou les systèmes d'informations, les associations auraient été dans l'incapacité d'assurer leurs missions. Au niveau national, il n'y a rien de prévu dans le plan de transformation du numérique pour la protection de l'enfance, d'où une ré-alerte sur la nécessité d'y intégrer la protection de l'enfance. Il y a un risque que la protection de l'enfance soit à la remorque de ce plan de transformation numérique.

- Intervention d'Adrien TAQUET : Le plan de transformation du numérique doit aussi concerner la protection de l'enfance. Cela renvoie aussi à la question de la gouvernance et à la question de la connaissance des données. Le plan de transformation numérique est une opportunité à travailler avec les départements.
- Intervention de la FENAMEF : il a été remarqué d'importantes problématiques suite au confinement sur les violences sexuelles sur mineurs notamment dû à l'isolement, ou pour des enfants non connus des services. Il y a eu également des zones d'ombres pour les associations non habilitées. Il y a eu aussi des ruptures importantes dans les espaces de rencontres. Qu'en est-il ?

Réponse du CNPE :

Sur les violences sexuelles sur mineurs, elles ont été intégrées dans les violences intrafamiliales.

Pour les associations non habilitées, le CNPE est conscient du travail remarquable qu'elles font. Ces situations ont été prises en compte dans les deux premiers points en matière de prévention mentionnés précédemment autour d'une gouvernance territoriale et dans l'élaboration d'un diagnostic partagé sur les besoins des enfants et des familles.

Sur les espaces rencontres, il a été constaté dans des départements, des bonnes coopérations existantes entre magistrats et conseils départementaux qu'il faut continuer à privilégier.

- Intervention du CNPE concernant les enfants placés renvoyés chez eux sans informations des magistrats : Les magistrats ont été peu ou pas informés, et dans les meilleurs des cas dans les 15 premiers jours du confinement. Il y a eu des retours dans les familles notamment pour les fins de solutions de placements et de manière anticipée sans regarder au cas par cas. Les magistrats ont dû exercer dans des conditions particulières (sans contradictoires). Des enfants sont revenus des solutions provisoires. Il nous faut avoir des solutions en anticipation pour savoir quoi faire dans le cadre du plan bleu.
- Intervention des Apprentis d'Auteuil : La crise a exacerbé des fonctionnements et des dysfonctionnements. Cette question de la collaboration et de la compréhension partagée et commune sont plus profondes que la gestion de crise. La crise permet aussi des innovations ainsi que des pistes vraiment nouvelles. Il faut donc mesurer l'économie sur le numérique par exemple. Mais il manque aussi de référentiels pour travailler ensemble.
- Intervention d'Adrien TAQUET : comment on tire des choses de la crise pour améliorer notre fonctionnement en temps normal, c'est l'ambition.

► Intervention du CNAEMO sur la place du numérique

Depuis 2018, le CNAEMO travaille sur la question de la transition digitale. Les assises du CNAEMO ont eu lieu fin septembre sur la thématique suivante : « Travail social et numérique : évolution ou révolution ? » (vidéos, interventions, vignettes cliniques, témoignages disponibles sur le site du CNAEMO)

- Dans le livret « Regards critiques sur l'AED et l'AEMO » de 2017, le temps de travail d'un travailleur social a été réparti comme suit :
 - 1/3 d'interventions directes (visites à domicile, etc.)
 - 1/3 d'opérationnalité (écrit, réunion de synthèse, etc.)
 - 1/3 d'interventions partenariales (analyse pratiques, partenaires, audience, etc.)
 A ces temps s'ajoutent les déplacements et l'urgence variables d'un territoire à un autre ainsi que selon les moments.
- Sur ce qui a été impacté lors de la crise et ce que le numérique a comblé :
 - Sur les interventions directes : ces activités ont été très impactées lors du confinement ; activité à l'arrêt le temps de se mettre à jour sur des sujets : télétravail, visio conférence, dématérialisation ; les associations ont dû s'adapter très vite au détriment de la sécurité des informations.

- Sur les interventions partenariales : les services publics, les écoles étaient fermés ; certaines structures du médico-social à l'arrêt ; le soutien à la parentalité ne fonctionnait pas ou très peu.
- Sur l'opérationnalité des écrits, ils ont beaucoup été réalisés par le biais du numérique, de l'audio ou de la visio conférence (Skype, Zoom, WhatsApp) ; une réflexion est en cours pour donner un guide afin de capter l'attention des interlocuteurs en fonction des outils.
- La question du numérique : il va falloir accompagner cette transformation et être plus en phase avec la société, les jeunes et les parents.
- Pendant le confinement :
 - Les interventions à domicile, au niveau numérique : il a été mis en place des plateformes collaboratives types Wiki, des plateformes de professionnels où le système d'information est pensé ; mais il y a eu aussi en parallèle beaucoup de plateformes sur WhatsApp, Facebook qui ont posé des difficultés mais qui marchaient mieux en termes de technicité. Le confinement a permis d'apprendre de nombreuses choses pour créer des plateformes plus sécurisées et pérennes pour l'avenir.
 - Les professionnels ne sont pas prêts sur le plan du nomadisme pour l'intervention à domicile : il y a un travail à faire sur un vrai plan nomadisme concernant l'intervention en milieu ouvert. Il y a des rédactions en cours pour qu'il puisse y avoir un plan précis qui repose sur le nomadisme numérique adapté pour la protection de l'enfance et sur intervention à domicile. Il faut avoir des moyens dédiés sur la transformation numérique (téléphones professionnels), des formations spécifiques (posture en protection de l'enfance en rapport avec le numérique c'est à dire pouvoir donner à des professionnels ainsi qu'aux personnes accompagnées des éléments pour expliquer les effets du numérique et notamment gérer leur « double numérique » (ex : dans le soutien à la parentalité, il va être mis en place un point rencontre sans prendre en compte que la personne échange déjà sur Facebook)). Il y a un problème spécifique autour de l'illectronisme et autour de la compréhension des outils numériques. Le numérique nous amène à être de plus en plus dans un côté à côté que dans un face à face. Il est proposé de mettre en place des formations sous forme de co-formation sur les spécificités du numérique. A cela s'ajoute un manque de moyens criants sur le matériel et la connexion.
 - En terme de points positifs : des familles et des enfants ont pu être impacté de façon positive car il y a eu moins d'intervention à domicile ou parce qu'elles ont été réalisées à distance, ce qui leur a donné plus d'autonomie.

Temps d'échanges :

- Intervention d'Adrien TAQUET : Le Haut Conseil du Travail Social travaille sur les questions de formation.
- Intervention Action Enfance : concernant les enfants placés, il y a 3 points d'attention à savoir,
 - Matériel et réseaux, il y a des soucis de connexion, comment sont financés les réseaux ?
 - L'usage fait du numérique, il y a des discours de peurs ou d'inquiétudes vis-à-vis des professionnels qui souhaitent ne pas permettre aux enfants d'accéder aux réseaux pour avoir une maîtrise.
 - Paradoxe : c'est aux professionnels de veiller et d'organiser les liens avec les parents, or des parents achètent des téléphones portables avec le système 4G à leurs enfants et donc les enfants sont en lien avec leurs parents. A ce s'ajoute un vrai problème générationnel y compris avec les jeunes éducateurs sur les questions du numérique. Il y a une réelle opportunité d'associer les jeunes qui sont accueillis dans les établissements et qui ont une connaissance supérieure parfois aux éducateurs. La question du financement des portables ou des connexions se posent.

- Intervention de l'ANDASS : sur le numérique, il est important d'avoir une égalité d'accès, et par conséquent les infrastructures. 2 illustrations en Seine Saint Denis
 - Il y a eu pendant le confinement une dotation de la BNP PARIBAS qui a fourni des ordinateurs pour des lycéens. Les ordinateurs ont été attribués à des enfants rencontrant des problématiques de continuité éducative et notamment les enfants ayant le plus besoin d'être accompagnés. La fondation BNP a proposé également un bouquet de services associés (ex : des bénévoles qui proposaient un accompagnement à la scolarité)
 - Sur le numérique, il y a un terrain d'investigation et de recherche scientifique : appel téléphonique et plateforme avec des professionnels pour des personnes fragiles. Ainsi, des entretiens ont été réalisés à distance avec des psychologues. Il est intéressant de voir ce que cela produit.
- Intervention d'Adrien TAQUET : concernant l'opération réussite connectée, il y a eu la proposition du mentorat pour accompagner la prise en main. Sur l'accompagnement à distance par les psychologues, la téléconsultation mise en place a connu un succès et crée de nouvelles pratiques.
- Intervention Action Enfance : les visites en familles par visio ont eu le même bénéfice, c'est un point intéressant.
- Intervention de la FNAF: le numérique est important mais il est difficile à gérer autant en établissements que chez les assistants familiaux. Des assistants familiaux n'ont ni ordinateur ni internet. Les enfants sont aussi très friands des réseaux sociaux. Laisser les enfants aller sans surveillance sur les réseaux sociaux est une problématique à prendre en compte. Par ailleurs, les assistants familiaux ont rencontré des difficultés pour effectuer l'école à la maison, ils ne sont pas des instituteurs.
- Intervention d'Adrien TAQUET : Le secteur se trouve confronté à des problématiques identiques à celles que la société rencontre face aux numériques avec tout le positif mais aussi tous les dangers et les menaces pour les enfants. « Penser que nous allons réussir à mettre sous cloche les enfants contre le numérique, c'est une illusion ». Il s'agit de sujets de fonds à accompagner :
 - Comment travailler sur les aspects sociaux et relationnels ? Comment cela impacte les pratiques professionnelles ?
 - Dans quel lieu mener cette réflexion et sur quel contenu ?
 - Comment rendre possible ce qui aura été acté ou réfléchi. Il y a la question matérielle (à la fois pour les professionnels et les enfants), la question de l'accompagnement, la question de la formation (en y incluant les enfants), ainsi que celle de l'égalité d'accès aux réseaux.
 - Que cela signifie-t-il en termes de lien ?

► [Intervention du GEPSO sur l'organisation de la journée des enfants](#)

Il est présenté des éléments concernant le temps de l'enfant pendant le confinement.

- Premiers constats à prendre avec prudence
 - Le début du 2ème confinement est très différent du premier.
 - L'étonnement : les problèmes et les solutions n'ont pas été là où on les attendait
 - Quand il y a eu la fermeture des écoles et le confinement, les professionnels ont pu voir les difficultés d'enfants – « finalement tout s'est déconstruit »
 - Ce qui a été repéré chez les enfants et chez les jeunes
 - La création d'une relation symétrique avec les professionnels
 - Les enfants ayant des troubles du comportement ou psychiques ne sont pas ceux qui ont le plus mal vécu les choses

- Il a été vécu une expérience collective et les enfants de l'ASE ont vécu la même chose dans la structure comme les autres enfants
- Au fil des semaines, cela devenait complexe, il y a eu des situations très en difficultés d'un territoire ou d'un service à un autre.
- Comment expliquer ces constats :
 - Un morcellement des enfants beaucoup moins important, une unité de temps et de lieu plus forte – ceci est venu limiter l'expression de troubles ou de difficultés
 - Un temps de l'enfant plutôt apaisé globalement avec des frustrations moins importantes – Une limitation des difficultés importante avec la scolarité
 - Ceci à modifier le temps des enfants mais aussi le temps professionnels. Les professionnels ont pu le dire : ils ont eu plaisir à être auprès des enfants, de ne pas courir partout (audience, visites médicales, etc.), ils en ont tiré un bénéfice – les enfants ont eu un vrai plaisir à être avec les professionnels, « d'être avec eux »
- Les enseignements à en tirer (à prendre avec précautions) :
 - L'importance des conditions d'accueil, selon territoires, selon locaux - la journée n'est pas vécue de la même manière ; la question des locaux a beaucoup joué dans l'apaisement des enfants.
La question de la taille des unités, le nombre d'enfants accueillis sur un lieu - les petits groupes ont favorisé l'apaisement et des relations plus sereines avec les professionnels.
 - Comment limiter le nombre de professionnels gravitant autour de l'enfant : en favorisant le partenariat - la question de la pluridisciplinarité est un vrai enjeu
 - Pistes de travail et ce qui a fonctionné : l'intervention de professionnels par le biais d'équipe mobile qui semble être un élément intéressant – le système d'accueil de jour lieu qui fonctionne bien car il s'agit d'un lieu différent du lieu de vie de l'enfant - la question de la formation des professionnels
 - Les enfants sont plus en difficultés aujourd'hui. Il semblerait que suite à ce second confinement, il y ait beaucoup plus de fugues que lors du 2ème confinement surtout les week-ends.

Échanges :

- Intervention du CNPE : le CNPE vient de produire un rapport sur les normes et les taux d'encadrement. Ce rapport a été remis hier au secrétaire d'état et sera validé le 30 novembre lors du CNPE. Un des points du rapport : définir un socle d'encadrement pour définir un socle minimal d'adultes pour un accompagnement de qualité.
- Témoignage d'Action Enfance : des bénévoles sont intervenus dans les villages d'enfants sur un volet animation. Cette expérience a été menée cet été avec des retours très positifs. Autre expérience, une colonie de vacances est venue animer des temps au sein du village d'enfants, cela a permis d'éviter la phase sous cloches des établissements. Il s'agit de la question de la venue de personnes extérieures aux établissements.
- Intervention de GEPSO : la suspension des DVH a-t-elle été ou non favorable aux situations ? Il faut être assez prudent. Il y a eu des effets sur certains enfants. Chez les plus petits, il a été constaté une difficulté plus importante sur la distance physique, à l'inverse des jeunes. Mais il s'agit d'une question à travailler.
- Intervention de Nexem: il est important de faire l'inventaire de toutes les initiatives originales prises par les professionnels de la protection de l'enfance pour en faire un diagnostic rapide et pour les maintenir durablement. Sur le numérique, il y a un vrai vecteur d'accélération de la prise en compte de la parole des enfants en protection de l'enfance.

- Intervention des Apprentis d’Auteuil: la crise a exacerbé la difficulté des acteurs à prendre en compte le besoin d'attachement issu de la loi 2016. Il faut le préserver. Il faut travailler sur la qualité de la relation éducative et préciser la notion de besoin fondamental de l'attachement.
- Intervention d’Adrien Taquet : le travail qui a été demandé au CNPE porte sur la question des normes et des taux d'encadrement qui nous semblent manquer dans le secteur mais en ayant conscience que dans ce champ, cela est difficile car chaque enfant est différent, et la qualité de la relation éducative doit être au cœur de la réflexion. Au travers des présentations, il y a encore la question de la formation autour de la pluridisciplinarité, il y a un sujet global. La question de l'école interroge beaucoup ainsi que le rapport à l'école, il ne faut pas quitter notre philosophie inclusive pour ces enfants-là. Cette question devra être abordée avec le Ministre de l’Education. Il faut mettre plus « d'aller vers » et c'est ce qui est développé avec les équipes mobiles, c'est aussi toute la démarche inclusive sur le champ du handicap. Il faut aller dans les lieux de vie des enfants (chez eux, à l'école, ou dans leurs loisirs). Concernant les bonnes pratiques, elles seront remontées à l’ONPE.

► Intervention de l’ANDASS sur la relation entre les acteurs

L’ANDASS présente la relation entre les acteurs lors de la crise sanitaire. Ainsi,

- Les politiques publiques ont mis du temps à se rendre compte que la protection de l’enfance assurait aussi une continuité de service également vitale.
- L’élaboration des plans de continuité d’activité ont été réalisés sans concertation avec les services de l’Etat. Chacun a travaillé seul, parfois en concertation rapide avec les établissements.
- Des difficultés en l’absence de cadrage sanitaire spécifique au secteur de la protection de l’enfance. Il y a eu un flottement au niveau de la doctrine (ex : sur les masques), et il a fallu attendre pour avoir une doctrine pour la protection de l’enfance par rapport au secteur du sanitaire ou du médico-social.
- En gestion de crise, des départements ont pris des décisions unilatéralement, y compris les établissements. Il y a eu des ajustements par la suite.
- Au niveau local, il y a une hétérogénéité des situations, et il a été constaté l’absence d’instance de pilotage ou des échanges reposant sur des partenariats existants dans des départements.
- Il y a eu l’intervention d’enseignants pour faire du soutien scolaire.
- Points positifs :
 - Des coopérations : entre acteurs institutionnels comme sur l’aide alimentaire ; entre les services municipaux, les clubs de prévention spécialisée, les associations caritatives pour assurer la distribution des repas
- Relations avec les associations, le secteur non autorisé et les partenaires du secteur du handicap
 - Points négatifs :
 - Fermeture sans sommation des ITEP qui a été vécu difficilement, les structures se sont retrouvées avec des situations complexes, ce qui a obligé à des coopérations particulières avec la MDPH ou les maisons de l’autonomie
 - Des interventions à domicile qui se sont arrêtées.
 - Des vraies difficultés sur le suivi des MNA dans les structures de semi autonomie ou à l’hôtel
 - Points positifs :
 - Des modalités de suivi de l’activité des établissements inédite : reporting, tableaux de bords, etc.
 - La promotion des guides auprès des partenaires
 - Les demandes de traçabilité des couts
 - La mise à disposition des personnels, plateforme de mobilisation de personnels – ce qui a permis d’éviter des ruptures de prise en charge ou des réorientations d'enfants malades
 - Numérique : utilisation de la visio, donc des réunions plus régulières.

- La coopération entre les propres services départementaux : MDPH, direction autonomie, de la PMI vers l'ASE, ouverture des services d'accueil de jeunes enfants pour accueillir les enfants des professionnels de la protection de l'enfance
- Des messages de prévention par les réseaux sociaux pour les éducateurs de prévention spécialisée
- Le management à distance avec l'organisation du télétravail
- La mobilisation de différents professionnels pour venir en appui des assistants familiaux
- Adoption des circuits de distribution d'aide également

Adrien TAQUET précise ne pas être d'accord avec tous les éléments d'analyse présentés.

Echanges :

- Intervention de la FNAF : Les parents peuvent être parfois très invasifs dans les familles d'accueil.
- Intervention du CNDPF : les adhérents du CNDPF sont beaucoup intervenus en soutien des familles fragilisées et/ou en grandes difficultés financières. Il y a eu un gros travail à mener avec les associations caritatives.
- Témoignage de l'UNADMR : En Saône et Loire et dans les Deux-Sèvres, des TISF ont été mis à disposition des assistants familiaux pour assurer les temps de répit. Cela a bien fonctionné et pourrait être essaimé dans les prochaines semaines.
- Intervention des Apprentis d'Auteuil : Il y a une très grande hétérogénéité entre les départements et c'est un sujet de tension.
- Intervention d'Adrien TAQUET : les ARS ont été pilotes sur les territoires. La protection de l'enfance n'est pas dans le champ de l'ARS aujourd'hui, ainsi que dans celle des préfets. Il y a un enjeu de réinvestissement de l'Etat dans cette politique qui est partagée. Dans la stratégie de prévention et de protection de l'enfance, il y a aussi un volet national sur les normes, la réforme de la gouvernance avec une dimension territoriale, des référentiels, etc. C'est-à-dire tout ce qui donne un cadre commun de référence et de travail avec comme point central l'enfant. Qu'est-il possible de créer pour que ces coopérations avec les services de l'Etat puissent avoir lieu ? Quand les ODPE fonctionnent bien, il y a eu des échanges. Le plan bleu peut être aussi une opportunité et un levier pour institutionnaliser davantage le dialogue et la coopération territoriale. Comment renforcer ces instances de dialogue ?
- Intervention de l'ANDASS : la crise révèle les forces et les faiblesses du système institutionnel. Pendant la crise, le chef de file est celui qui fait et qui invite à faire sans le faire à leur place ou à forcer. La crise a aussi mis en visibilité des publics de la protection de l'enfance. Le numérique peut aussi être un accélérateur d'innovations plus souples et plus opérationnelles.
- Intervention d'Adrien TAQUET : il y a besoin d'un cadre pour s'assurer d'un minimum d'équité.
- Intervention de CITHEA : Importance du dialogue entre département, association et justice - Il y a eu beaucoup d'espaces informels ou moins formels mis en place avec les services de l'ASE - Des expériences de bus en pied d'habitation dans le 94, ou pour les services d'AEMO, ou en pied de foyer (parents qui venaient) – Des disparités avec les services d'AEMO - Des situations qui se sont dégradées quand cela fonctionnait mal avec parfois des démissions de professionnels - Des départements qui n'ont pas joué les jeux avec les associations non habilitées alors qu'elles font des actions pour les services de l'ASE

► Conclusion d'Adrien TAQUET

Adrien TAQUET remercie l'ensemble des participants pour ce temps d'échanges. Il indique que l'ensemble des sujets n'a pu être abordé ainsi que toutes les solutions trouvées. Il sera consolidé un document sur la base des documents partagés ainsi que sur la base des échanges de cette réunion. Ce document synthétisera les préconisations, les idées évoquées, et circulera entre les différents acteurs. Ce document essaiera également d'identifier des actions et voir le cadre pour les faire perdurer (loi, cadre de travail, etc.) : « on essaiera de mettre en face de chacune des propositions le bon vecteur ».